

Image not found or type unknown



Contrat de location tacite reconduction

Par **bougeard**, le **17/01/2008** à **11:33**

J'ai souscript pour notre entreprise un contrat de location sur une machine à affranchire de 4 ans sur un matériel le 21.11.2001.

Il s'est reconduit de façon tacite.

Ai-je l'obligation d'attendre novembre 2009 pour le dénoncer ou puis-je selon une loi de juillet 2005 le dénoncer dès novembre 2008, loi qui ramène la tacite reconduction à seulement un an?

Merci de vos conseils!!